

# « Je souhaite embaucher un salarié étranger, comment dois-je procéder ? »<sup>①</sup>



Le poste proposé fait-il partie de la liste des métiers en tension ?<sup>②</sup>

OUI

NON



Déposer une annonce sur le site de France Travail ou de l'APEC pendant une durée minimum

Vous n'avez reçu aucune candidature ou aucune des candidatures reçues ne permet de pourvoir à l'emploi proposé

Déposer une demande d'autorisation de travail

Travailleur salarié

Travailleur saisonnier

En cas d'obtention de l'autorisation de travail : le salarié devra se présenter à l'ambassade de France de son pays de résidence pour demander la délivrance d'un visa de long séjour valant titre de séjour (VLS-TS) d'une durée d'un (1) an.

A son arrivée en France, le salarié dispose de 3 mois pour valider son visa auprès des autorités françaises.



Le travailleur saisonnier ne peut être employé plus de 6 mois sur 12 mois consécutifs.

En cas d'obtention de l'autorisation de travail : le salarié devra se présenter à l'ambassade de France de son pays de résidence pour demander la délivrance d'un visa de 3 mois mention « travailleur saisonnier ».

A son arrivée en France, le salarié doit demander une carte de séjour mention « travailleur saisonnier » à la préfecture du lieu de son 1<sup>er</sup> séjour en France.



① (hors U-E et hors « passeport talent »)

② Pour vérifier si l'emploi que vous proposez fait partie de la liste des métiers en tension, vous pouvez utiliser le simulateur sur le site : <https://administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr/particuliers/#/>

## À noter

- Le paiement de la taxe OFFI : déclaration de l'employeur aux impôts en même temps que la TVA.
- Le droit du travail français sera applicable.
- Le coût de l'embauche d'un salarié étranger est identique à celui d'un salarié français.
- Pensez à anticiper le renouvellement de l'autorisation de travail de votre salarié ou du titre de séjour « travailleur saisonnier » (entre 2 et 4 mois avant la date de fin de validité).

## Contact

Julien LE TEXIER  
Avocat  
j.letexier@oratio-avocats.com  
01.42.79.81.73

